



EUROPEAN CONVENTION
ON **HUMAN RIGHTS**
CONVENTION EUROPÉENNE
DES **DROITS DE L'HOMME**
1950 - 2025

75

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

GEC-BU(2025)2

14 février 2025

Commission pour l'égalité de genre (GEC)

Bureau (GEC/BU)

26^{ème} réunion

29 janvier 2025

Rapport de réunion

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Le Bureau de la Commission pour l'égalité de genre tient sa 26^e réunion en ligne le 29 janvier 2025. La réunion est présidée par Sara SLANA (Slovénie).
2. Le Bureau adopte l'ordre du jour de la réunion.

2. Information des membres du Bureau et du Secrétariat

3. Le Bureau est informé par le Secrétariat que, lors de sa réunion du 23 janvier 2025, le Groupe de rapporteurs sur les droits de l'homme (GR-H) du Comité des Ministres a proposé, conformément à la demande de la GEC dans son 26^e rapport de réunion (document GEC(2024)10), de prolonger le mandat de la GEC jusqu'au 30 juin 2025 afin d'achever l'outil de sensibilisation pour la Recommandation CM/Rec(2022)17 sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. Cette décision est à l'ordre du jour pour adoption par le Comité des Ministres lors de sa 1518^e réunion le 5 février 2025.

3. Préparation de la 27^e réunion plénière de la GEC (13-15 mai 2025)

4. Le Bureau examine le projet d'ordre du jour de la 27^e réunion plénière de la GEC (13-15 mai 2025).
5. Concernant le plan de travail de la GEC, le Secrétariat informe le Bureau des derniers développements relatif à l'organisation de la Conférence annuelle 2025 de la GEC (17-18 septembre, Malte).
6. S'agissant de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029, le Bureau prend note des informations fournies par le Secrétariat sur la préparation de la 1^{ère} réunion du Groupe de travail sur l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029, qui se tiendra le 25 février 2025.
7. Concernant le travail du Comité d'expert·es sur l'intelligence artificielle, l'égalité et la discrimination (GEC/ADI-AI), le Bureau est informé par le Secrétariat que la 3^e réunion du GEC/ADI-AI est prévue les 26-27 février 2025. Une version révisée du projet de Recommandation sur l'égalité et l'intelligence artificielle, ainsi que l'avant-projet de rapport explicatif y seront discutés. La coordination avec l'UE demeure une question clé, qui a été discutée par la GEC lors de sa 26^e réunion, et des clarifications supplémentaires sont attendues à l'issue de la réunion du GEC/ADI-AI, lorsque le projet de recommandation révisé sera distribué.
8. Le Bureau prend note des résultats de la 2^e réunion du Comité d'expert·es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (GEC/PC-eVIO) (22-23 janvier 2025). Le Bureau est informé qu'une version révisée du projet de recommandation et le projet de rapport explicatif seront discutés lors de la 27^e réunion de la GEC.
9. En ce qui concerne le travail de la GEC sur le développement de récits positifs dans le contexte des mouvements anti-genre, le Bureau prend note des informations fournies par le Secrétariat concernant la préparation de la 1^{ère} réunion du Groupe de travail sur le développement de récits positifs dans le contexte des mouvements anti-genre, qui se tiendra le 11 février 2025, et la finalisation de l'étude cartographique sur les mouvements anti-genre. Une fois traduite, l'étude sera distribuée pour information à la GEC avant sa 27^e réunion. Le Secrétariat propose également d'organiser un atelier interactif sur la manière d'élaborer des

réécrits fondés sur des valeurs lors de sa 27^e réunion, animé par l'équipe d'expertes soutenant le groupe de travail. Le Bureau convient de mettre ce point à l'ordre du jour.

10. Au sujet de l'égalité de genre et l'environnement, le Secrétariat informe le Bureau qu'une compilation des bonnes pratiques dans le domaine de l'égalité de genre et de l'environnement est en cours de préparation, et qu'elle sera discutée lors de la 27^e réunion de la GEC.

11. S'agissant du suivi de la Recommandation CM/Rec(2022)17 sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, le Secrétariat rappelle qu'il est prévu que la GEC adopte le « Guide pratique à l'intention des décideurs politiques pour soutenir la mise en œuvre de la Recommandation sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile » lors de sa 27^e réunion. Le document sera distribué trois semaines avant la réunion, afin de permettre aux membres de la GEC de soulever d'éventuelles questions en suspens. Le Bureau convient que ces préoccupations ne devraient pas affecter le contenu ou la formulation, en particulier, les listes de contrôle incluses dans le guide, qui sont basées sur le texte de la recommandation elle-même, mais peuvent aborder d'autres aspects tels que la clarté ou la présentation.

12. En ce qui concerne la coopération de la GEC avec le secteur de la jeunesse, le Secrétariat propose d'organiser un échange de vues avec les délégué·es de la jeunesse lors de sa 27^e réunion, dans un format interactif de type *World Café*, suite à la décision de la GEC lors de sa 26^e réunion d'explorer des moyens de renforcer la collaboration avec le Comité consultatif de la jeunesse (CCJ). Le Bureau valide l'inclusion de ce point à l'ordre du jour.

13. A propos du point à l'ordre du jour sur la coopération avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe, le Bureau demande au Secrétariat d'étudier plus amplement la possibilité d'organiser une brève présentation par le Secrétariat du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) et les consultantes ayant travaillé sur les livrables récents. Il s'agirait notamment d'une présentation de la note d'orientation sur la protection des enfants contre les risques liés à l'accès à des contenus pornographiques en ligne, qui est actuellement en cours d'adoption par le CDENF par le biais d'une procédure écrite et qui aura été finalisée au moment de la réunion plénière de la GEC. En outre, la présentation couvrira le projet de recommandation sur l'éducation sexuelle complète adaptée à l'âge, qui est en cours de préparation par le Comité d'expert·es sur la prévention de la violence (ENF-VAE), un organe subordonné du CDENF.

14. Le Bureau est informé par le Secrétariat des derniers développements concernant l'organisation de l'événement parallèle à la CSW69, qui se concentrera sur les « Menaces et opportunités des technologies numériques : Femmes médiatiques ». Des informations plus détaillées seront communiquées à la GEC dès qu'elles seront disponibles. Il est également noté que les membres de la GEC sont invités à partager des informations sur leurs propres événements parallèles, que le Secrétariat diffusera ensuite à la GEC.

15. Le Secrétariat informe également le Bureau des progrès réalisés dans l'organisation des deux échanges de vues demandés par la GEC lors de sa 26^e réunion (19-21 novembre 2024). Le Bureau demande au Secrétariat d'organiser un troisième échange de vues avec Maria Andriani KOSTOPOULOU, Présidente du GREVIO.

4. Rapporteurs de la GEC sur les perspectives intégrées et points focaux

16. Le Secrétariat rappelle qu'il existe cinq perspectives intégrées au Conseil de l'Europe : égalité de genre, droits de l'enfant, droits des personnes handicapées, questions relatives aux Roms et Gens du voyage et jeunesse. Il est recommandé à tous les comités directeurs de

nommer des rapporteur·es pour chacune de ces perspectives. Ces rôles garantissent que ces perspectives sont reflétées dans le travail de la GEC. La GEC devrait nommer deux rapporteur·es (droits de l'enfant et droits des personnes handicapées) lors de sa 27^e réunion.

17. La GEC nomme également des points focaux sur les activités pertinentes des autres comités, une pratique courante parmi les organes intergouvernementaux. Les points focaux ne sont pas tenus d'assister à toutes les réunions, mais doivent participer aux étapes clés et en faire rapport à la GEC. Cette approche soutient la mise en œuvre de la tâche principale ix de la GEC, telle qu'elle est définie dans son mandat : « *promouvoir l'égalité de genre en tant que priorité visible de l'Organisation (en interne et vis-à-vis de l'extérieur) et, à cette fin, soutenir les comités et organes de l'Organisation pour assurer l'intégration d'une perspective d'égalité de genre dans leurs activités respectives* ». Actuellement, trois points focaux sont nommés (voir document GEC-BU(2025)1). Le Bureau a convenu qu'un point focal supplémentaire est nécessaire pour le nouveau Groupe de rédaction sur les droits humains et les politiques en matière de drogues (DH-PDA), qui prépare une recommandation sur les droits humains dans les politiques en matière de drogues et d'addictions, afin d'assurer la représentation de la GEC et l'inclusion d'une perspective d'égalité de genre dans cette future recommandation.

5. Autres questions

18. Le Bureau tient une discussion préliminaire sur l'organisation de la 28^e réunion de la GEC (18-20 novembre 2025), en particulier sur les aspects logistiques liés à la finalisation de trois livrables, y compris l'approbation conjointe de deux projets de recommandations du Comité des Ministres avec deux autres comités directeurs (CDPC et CDADI).

6. Proposition de date pour la prochaine réunion du Bureau

19. Le Bureau convient de tenir sa prochaine réunion en ligne le 27 mars 2025.

Participant·es :

Bureau : Sara SLANA (Slovénie), Présidente de la GEC ; Sandra LENGWILER (Suisse), Vice-présidente de la GEC ; et Radan ŠAFAŘIK, membre du Bureau (Tchèque).

Secrétariat : Caterina BOLOGNESE (Cheffe de la Division de l'égalité de genre) ; Felicia COJOCARU (assistante administrative) ; Flurina FREI (Conseillère politique) ; Cécile GREBOVAL (Conseillère principale en matière d'égalité de genre) ; et Yanna PARNIN (Cheffe de l'unité des politiques d'égalité de genre et Secrétaire de la GEC).